

Toulon, le 17 février 2026

**CHAMPIONNAT RÉGIONAL  
DE PÉTANQUE DOUBLETES D & H  
Samedi 28 mars 2026  
TOULON (83)**

N° 06 /FCD/Ligue08/Sports

Affaire suivie par :

Peggy CLÉMENT, assistante de direction - ☎ : 06.49.87.82.20 - @ : [ligue08.fcd@gmail.com](mailto:ligue08.fcd@gmail.com)

**NOTE D'ORGANISATION**

Référence : Règlement technique du championnat national FCD de pétanque doublettes D & H en cours de rectification.

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSR)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières
- Annexe 4 : Informations complémentaires

Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

**1. Organisation générale**

Le championnat régional de pétanque doublettes dames et hommes de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (PACAC) se déroulera le 28 mars 2026 au boulodrome (non couvert), avenue Louis Blériot, de Toulon (83).

**2. Conditions de participation**

Les compétiteurs doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence).

En cas de non-présentation de ce document, la participation au rassemblement est refusée et ne donne droit à aucun remboursement des droits de participation.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

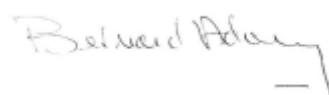
Destinataires :

- Président(e)s des clubs/Ligue PACAC

Copies à (par courriel) :

- Commission sportive/Ligue PACAC
- Conseiller technique sportif régional "pétanque doublettes »
- Trésorière générale/Ligue PACAC
- Archives

**Bernard ADAM**  
Président de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur-Corse  
de la Fédération des Clubs de la Défense



# ANNEXE 1

## DISPOSITIONS LOGISTIQUES

### sous la responsabilité de la ligue organisatrice

CHAMPIONNAT RÉGIONAL de pétanque doublettes D & H de la Ligue PACAC

#### 1. Coordonnées des organisateurs

| Ligue organisatrice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Club support                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse de la FCD</b><br>BCRM TOULON – ATLAS BASE VIE SAINTE-ANNE<br>BP 654<br><b>83800 TOULON CEDEX 9</b><br><br>✓ <u>Président de la ligue :</u><br><b>Bernard ADAM</b><br>☎ : 06 81 04 27 27<br>@ : <a href="mailto:president.ligue08.fcd@gmail.com">president.ligue08.fcd@gmail.com</a><br><br>✓ <u>Président de la Commission Sportive de la ligue :</u><br><b>Françoise BONNAUD</b><br>☎ : 06 07 37 07 93<br>@ : <a href="mailto:fr.bonnaud@yahoo.fr">fr.bonnaud@yahoo.fr</a> | <b>CSAM</b><br>BCRM TOULON – BASE VIE SAINTE-ANNE<br>CSAM/FOYER OUDARD<br>BP 654<br><b>83800 TOULON CEDEX 9</b><br><br><u>Responsable de section :</u><br><b>Roger ANDRÉINI</b><br>☎ : 06 71 60 74 42<br>@ : <a href="mailto:roger83perso@gmail.com">roger83perso@gmail.com</a><br><br><u>Référent :</u><br><b>Patrice DEBRAYE</b><br>CTSN Pétanque<br>☎ : 06 62 20 97 35 |
| Conseiller technique sportif national                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Conseiller technique sportif régional                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Olivier VAILLANT</b><br>☎ : 07 50 04 50 00<br>@ : <a href="mailto:olivier.vaillant.ctsn.petanque@gmail.com">olivier.vaillant.ctsn.petanque@gmail.com</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

#### 2. Déroulement de la compétition

Le programme est détaillé en annexe 2.

#### 3. Dispositions logistiques

##### 3.1. Transport

Les participants doivent être autonomes. Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

### 3.2. Accueil

#### **Le samedi 28 mars 2026**

Accueil des équipes à partir de **07h30**, au boulodrome, avenue Louis Blériot, 83200 Toulon.

La compétition se déroule de **08h30** à **12h00** et de **13h30** jusqu'à son terme.

À cette occasion, les compétiteurs doivent obligatoirement être en possession et présenter les documents suivants :

- la licence FCD, saison 2025/2026,
- la licence FFPJP, pour ceux qui en sont titulaires, ainsi que leur classement FFPJP,
- une pièce d'identité civile (CNI, passeport ou permis de conduire).

### 3.3. Restauration

L'organisation prévoit sur place une restauration chaude pour le déjeuner. Les frais de restauration ne sont pas inclus dans l'inscription, la réservation se fait sur Sygema. Le repas est au prix de **20€**, l'assistante récupérera les chèques auprès des responsables de section.

Le petit-déjeuner d'accueil est offert par le club support, le CSAM Toulon.

### 3.4. Tenues/Équipements

Les joueurs doivent porter une tenue identique en couleur, manches courtes ou manches longues avec le logo du club représenté, et cela dès le début du championnat.

Un bas sportif est obligatoire.

Des chaussures de sport fermées sont obligatoires.

### 3.5. Récompenses

La cérémonie de remise des récompenses se déroule à l'issue du championnat.

Il est rappelé que la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que les clubs doivent se présenter si possible dans la tenue de leur club au complet.

## ANNEXE 2

### DISPOSITIONS TECHNIQUES

**sous la responsabilité du Conseiller Technique Sportif Régional (CTSR)**

CHAMPIONNAT RÉGIONAL de pétanque doublettes D & H de la Ligue PACAC

#### 4. Organisation technique

##### 4.1. Règlement

L'épreuve sera organisée conformément au règlement technique du championnat national FCD de pétanque doublettes dames et doublettes hommes.

##### 4.2. Participation des clubs

Le championnat de pétanque doublettes D & H de la Ligue PACAC est ouvert à tous les clubs de la FCD et à tous les adhérents (H ou F) titulaires de la licence FCD établie au titre de la saison en cours.

L'existence ou la création d'une section « Pétanque » au sein d'un CSA n'est pas obligatoire pour y participer.

L'affiliation des clubs à la FFPJP n'est pas obligatoire.

La détention de la licence de la FFPJP n'est pas obligatoire.

##### 4.3. Participation des joueurs

**Le championnat accueille sans aucune distinction les personnes en situation de handicap.**

**La licence temporaire n'est pas autorisée.**

##### 4.4. Composition des équipes

Les équipes de doublettes Dame et Homme doivent être constituée de 2 personnes de même sexe quel que soit leur origine.

Les équipes sont tirées au sort par poules suivant le nombre d'équipes inscrites.

Les 2 premières équipes de chaque poule se rencontrent par élimination directe.

Les équipes éliminées en sortie de poules jouent le tournoi secondaire.

##### 4.5. Arbitrage

Pour le bon déroulement de l'épreuve, la présence d'un arbitre officiel du comité départemental du Var de la FFPJP est requise.

La demande incombe au club support et la Ligue s'acquitte des frais d'arbitrage le jour de la compétition.

##### 4.6. Organisation matérielle

Mettre à disposition une personne habilitée à tenir la table de marque pendant toute la durée de la compétition.

Mettre en place les matériels suivants :

- 1 tableau d'affichage
- 1 tableau de marque
- 1 sono couvrant l'ensemble des aires de jeux

Tracer les terrains aux dimensions réglementaires.

**ANNEXE 3**  
**DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES**  
**sous la responsabilité des services de la FCD**

CHAMPIONNAT RÉGIONAL de pétanque doublettes D & H de la Ligue PACAC

**5. Dispositions administratives et financières**

**5.1. Engagement et droits de participation**

Le championnat régional de pétanque doublettes D & H est ouvert à tous les clubs de la ligue PACAC de la FCD.

**La participation des clubs est confirmée par leur enregistrement sur **SYGEMA**.**

**NOTA** : Les participants pourront bénéficier, de la part de la ligue, du remboursement des frais de déplacements (Note N°62/FCD/Ligue08/Président du 23 septembre 2025 – annexe 2).

| PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>5 €</b> par compétiteur Adulte (+ 18 ans)</li><li>✓ <b>5 €</b> par accompagnateur Adulte (+ 18 ans)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b><u>avant le 13 MARS 2026 minuit, terme de rigueur</u></b></li></ul></li><li>Aucune inscription au-delà de ces dates n'est possible.</li><li>• Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.</li></ul> |

| INSCRIPTIONS DANS SYGEMA        |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| Origine des compétiteurs        | Type de participants dans SYGEMA |
| ✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) | ✓ Organisateur                   |
| ✓                               | ✓                                |

## ANNEXE 4

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### **Assurance**

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules via SYGEASSUR du club d'appartenance avant le départ.**

Pour bénéficier de cette assurance, toutes les personnes présentes à bord du ou des véhicules doivent avoir une licence FCD pour l'année en cours. Pour les accompagnateurs, une licence temporaire peut être souscrite. Elle est enregistrée pour la manifestation auprès de la FCD par l'intermédiaire du club de rattachement.

#### **Compte-rendu**

Un compte-rendu (avec photos) de cette compétition est adressé au président de la ligue et au président de la commission sportive avec copie au Conseiller Technique National de badminton

#### **Droit à l'image**

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du championnat régional de pétanque doublettes Dames & Hommes et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

#### **Environnement et développement durable**

La Ligue Provence Alpes Côte d'Azur-Corse de la FCD milite pour que ses activités soient réalisées dans le respect des règles élémentaires du développement durable.

Dans cette optique, les bonnes pratiques environnementales sont privilégiées : l'ensemble des documents relatifs à cette compétition est transmis par email, et, à l'issue de la compétition, les lieux sont laissés propres.

#### **Lutte contre le dopage**

En accord avec les directives du ministère des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

#### **Lutte contre l'alcoolisme**

##### **RAPPEL**

Comme le stipulent les articles L.322-6 du Code du Sport et L.3335-4 du Code de la Santé Publique, il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur lieux des épreuves sportives.

#### **Lutte contre les produits stupéfiants**

Il est interdit d'apporter, de détenir, de consommer ou d'être sous l'emprise de produits de stupéfiants sur les lieux de rencontres, qu'on soit joueurs, dirigeants ou accompagnateurs.

#### **Lutte contre le tabagisme**

Il est rappelé que, conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer dans les lieux publics, y compris dans les installations sportives couvertes ou découvertes accueillant des compétitions, manifestations ou rassemblements organisés par la ligue.

Cette mesure vise à garantir la santé et le confort de tous les participants et spectateurs.

#### **Réseaux sociaux de la Ligue PACAC**

- <https://liguepacacfcd.fr/>
- <https://www.instagram.com/liguepacacorsefcd/>
- <https://www.facebook.com/liguepacacorsefcd/>
- <https://www.youtube.com/@liguepaca-corse7778>